

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2022 - 69

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	13
Présents :	12	Contre :	0
Représentés :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	13		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoints, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Pascal BRONDEX, Céline GACHET, Catherine MONGET, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSEE : Madame Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE).

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION POUR LE PASSAGE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES SOUS DES TERRAINS PRIVES ENTRE MAISONNEUVE ET BEAUREGARD, ENTRE LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER, LE SIABS ET LES PROPRIETAIRES :

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux relatifs à la 2^{ème} tranche d'enfouissement de la ligne basse tension entre les lieux-dits « Maisonneuve » et « la Vieille » d'une part, et la création d'un réseau AEP et eaux usées entre les lieux-dits « Maisonneuve » et « Beauregard », d'autre part.

Les travaux seront réalisés au printemps 2023 et il conviendrait à cet effet de passer une convention de servitude avec les propriétaires des parcelles concernées par le passage des canalisations, comme matérialisé sur le plan annexé à la présente délibération. Il est précisé que le SYANE établira sa propre convention avec les propriétaires pour ce qui concerne la mise en souterrain du réseau basse tension.

Parcelles	Lieux-dits	Propriétaires
A 3817	Beauregard	Commune de Combloux
A 132 p2	Nivolet	Indivision Emonet – Bardel -

A 231 A 232 A 233	La Vieille Chemin de Beauregard La Vieille	Vandenwoldenberg
A 218	La vieille	Emile LIGEON
A 230 A 1038 A 2748 A 2754 A 2777 A2779	La Vieille Fontaine Désir Maisonneuve	Geneviève WALTER

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, son maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu les articles L 152-1, L 152-2 et R 152-1 à R 152-15 du code rural et de la pêche maritime

1°) **ACCEPTTE** de passer une convention de servitude pour le passage des canalisations d'eau potable et d'eaux usées entre le SIABS et les propriétaires des parcelles ci-dessus référencées ;

2°) **PRECISE** que tous frais, droits, taxes et émoluments relatifs aux actes notariés seront pris en charge par la Commune de Demi-Quartier et le SIABS ;

3°) **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget primitif 2023 ;

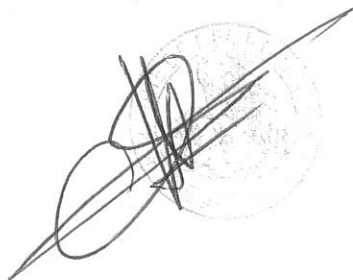
4°) **AUTORISE** son maire à signer la convention de servitude, les actes notariés à intervenir aux conditions ci-dessus indiquées ainsi que tout autre document nécessaire à la concrétisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 7 décembre 2022

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



La secrétaire de séance,

Marie-Laure GAIDDON.



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le **9 - DEC. 2022**

Publié électroniquement le **9 - DEC. 2022**